

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL848

présenté par  
M. Matras, rapporteur

-----

### ARTICLE 29

À l'alinéa 2, après le mot :

« entreprise »,

insérer les mots :

« dans laquelle ils travaillent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.